



https://fr.vecteezy.com/photos-gratuites/Banque-de-photos-par-Vecteezy

23-24 octobre 2023 (à partir de 9h30, heure de Bahreïn)

7ème Conférence des juristes arabes francophones/francophiles

Contenu et évolutions du droit français des sûretés dans un contexte national et international

organisée par

l'Institut d'Etudes sur le Droit et la Justice dans les sociétés Arabes (IEDJA)

en partenariat avec

l'Institut d'Etudes Judiciaires et Juridiques de Bahreïn (JLSI)
et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3

En présentiel:

Judicial and Legal
Studies
Institute, Road 2803,
Seef District, Manama,
Bahrain

En distanciel via Zoom:

Inscription gratuite
et obligatoire en cliquant
sur le lien suivant:

[lien d'inscription]

avec traduction
instantanée
français-arabe

معهد الدراسات
القضائية والقانونية
JUDICIAL & LEGAL
STUDIES INSTITUTE



IEDJA



Lundi 23 octobre 2023

9 h 30 – 9 h 45 : Ouverture de la Conférence

M. Tony MOUSSA, Président de l'Institut d'études sur le droit et la justice dans les sociétés arabes (IEDJA), Conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation française, Ancien Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin - Lyon 3

M. Khaled Serry SEYAM, Président de l'Institut d'études judiciaires et juridiques (JLSI) de Bahreïn, Professeur à la Faculté de droit d'Aïn Chams, Le Caire

9 h 45 – 11 h 15 : Session introductive

Mme Cécile GRANIER, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

- 1) Le créancier sans sûreté : quelles actions sur le patrimoine de son débiteur ?
- 2) D'une réforme à l'autre : de l'ordonnance du 23 mars 2006 à l'ordonnance du 15 septembre 2021

11 h 15 – 11 h 30 : Pause

11 h 30 – 13 h 15 : Les sûretés personnelles en droit français

M. Olivier GOUT, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, Doyen de la Faculté de droit

- 1) Le cautionnement : une sûreté équilibrée ménageant les intérêts du créancier et du garant
- 2) La garantie autonome : une sûreté avantageuse pour le créancier et privilégiée par les acteurs internationaux
- 3) La lettre d'intention : une sûreté adaptée aux groupes de sociétés



Mardi 24 octobre 2023

9 h 30 -11 h 30 : Les sûretés réelles en droit français

M. Christophe ALBIGES, Professeur à l'Université de Montpellier, Directeur du
Laboratoire de droit privé

1) Les sûretés réelles offrant un droit de préférence au créancier

1-1. Les sûretés réelles mobilières

1-1-1. Gage et nantissement : deux modèles aux déclinaisons multiples

1-1-2. Focus sur les nantissements de créances et titres financiers

1-2. Les sûretés réelles immobilières : la place de l'hypothèque et du gage immobilier dans un contexte international

2) Les sûretés réelles fondées sur la propriété

2-1. La clause de réserve de propriété

2-2. La fiducie-sûreté

11 h 30 – 11 h 45 : Pause

11 h 45 – 13 h 45 : Le créancier confronté aux procédures d'insolvabilité de son débiteur

M. Nicolas Borga, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, Directeur de
l'Institut de droit et d'économie des affaires

1) Sûretés et droit des entreprises en difficulté

1-1. Le recours aux sûretés dans le contexte d'une procédure de traitement amiable des difficultés

1-2. Le sort des sûretés personnelles dans le contexte d'une procédure judiciaire de traitement des difficultés

1-3. Le sort des sûretés réelles dans le contexte d'une procédure judiciaire de traitement des difficultés

2) Sûretés et procédure de surendettement des particuliers

